



Liberté Égalité Fraternité

2

Nom

**TERME** 

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative. Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie. Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🔀 Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas 2024 80 Date de réception : Dossier complet le : 2024 N° d'enregistrement : F09324P0007 Intitulé du projet Construction d'une serre agricole photovoltaïque. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) 2.1 Personne physique Prénom(s) Nom 2.2 Personne morale Dénomination Raison sociale **SCEA DES SORGUES** N° SIRET Type de société (SA, SCI...) **SCEA** 3 8 2 9 9 8 0 4 5 0 0 0 Monsieur Représentant de la personne morale : 

Madame

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Prénom(s) Fabien

# Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 10 000 m²	Création d'une serre agricole photovoltaïque pour une emprise au sol totale de 37 594 m²

	et fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux rticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
Oui	✓ Non
3.2 Le proje de l'article I	t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III R.122-2-1 ?
☐ Oui	✓ Non

# Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

# 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Après des discussions approfondies avec Urbasolar, la SCEA des Sorgues a conçu un projet de serres photovoltaïques pour pérenniser et accroître sa surface agricole sous serre. Cette installation reste dans la continuité de la production initiale de l'exploitation, à savoir les fraises, les salades et les melons. La parcelle où se situera le projet de serre photovoltaïque est actuellement occupée par des plants de vignes.

La serre photovoltaïque sera implantée sur une surface de 37 594 m². Le choix de la localisation de la serre a été fait en fonction de la taille des parcelles en propriété de l'exploitation et de la proximité du Siège de l'exploitation. Les parcelles du projet sont raccordées en irrigation et sa topographie minimise le terrassement, ce qui est un avantage considérable. C'est pourquoi l'option de cette localisation a été sélectionnée par rapport à d'autres parcelles plus éloignées.

La serre permettra une extension de la période de production par rapport aux cultures en plein champ, grâce à un environnement contrôlé qui atténue notamment les effets des aléas climatiques.

### 4.2 Objectifs du projet

Les bénéfices d'une serre photovoltaïque vont bien au-delà de la simple protection des cultures. Ils comprennent :

- La protection accrue contre les ravageurs.
- La réduction de l'impact des aléas climatiques comme le gel, la sécheresse, les pluies et la grêle.
- L'extension de la période de production et l'amélioration des rendements.
- La possibilité de diversifier les cultures.
- La conformité aux exigences de divers certifications et labels.
- L'amélioration des conditions de travail pour les exploitants et les salariés.

Ainsi, la mise en œuvre d'une serre photovoltaïque s'avère être une solution stratégique et polyvalente pour la SCEA des Sorgues, permettant de s'adapter efficacement aux défis climatiques et de renforcer la production agricole.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux :

- Définition du projet en fonction de la topographie afin de limiter au maximum les terrassements ;
- Les périodes de chantier pour la construction de la serre, seront établies selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect des terres agricoles à forte valeur agronomique ;
- Les eaux pluviales seront collectées et gérées par un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur L'eau" ;
- Les modules utilisés pour le projet proviendront des meilleurs fabricants mondiaux, sélectionnés par Urbasolar après un audit rigoureux sur la qualité, le délai d'approvisionnement, la performance ainsi que tous les autres éléments clés.

# 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La serre Serrilux permettra aux agriculteurs de mieux contrôler les cultures face aux aléas climatiques que sont la pluie, le vent, le gel,... et à la pression des maladies et des ravageurs.

La serre permettra l'optimisation et le développement de l'activité agricole et une gestion adaptée des conditions culturales spécifiques aux cultures mises en place sous la serre.

Une attention particulière sera également apportée quant à la gestion quantitative de l'irrigation.

Cet outil participera au développement et à l'adaptation de l'exploitation agricole face aux demandes des clients en termes de précocité et qualité des produits et permettra le recrutement de nouveaux salariés agricoles.

4.4	A quelle(s) procédure(s	s) administrative(s)	d'autorisation l	le projet a-t-il	été ou sera-t-i	I soumis?

- (i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
  - Permis de Construire
  - Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau 2.1.5.0

4.5	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser
les u	unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol	37 594 m²
Hauteur faitage	7,10m

4.6 Localisation du projet
----------------------------

4.6	Localisation du projet								
	Adresse et commune d'implantation								
	Numéro : Voie :								
	Lieu-dit : La Pourcarie								
	Localité : PERNES-LES-FONTAINES								
	Code postal : 8 4 2 1 0 BP : Cedex :								
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>								
	Long. : 0 5 ° 0 3 , 2 1 " E Lat. : 4 3 ° 5 8 , 5 3 " N								
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement								
	Point de départ : Long. : ° " Lat. :								
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "								
	Communes traversées :								
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :								
	PLU de Pernes-les-Fontaines - zone A								
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.								
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?								
	□ Oui ☑ Non								
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?								
	□ Oui   ☑ Non								

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	emer	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
(i) A	fin de réunir les informations néc	essair	es pou	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Une ZNIEFF est référencée à moins de 5 km du site du projet : - "Les Sorgues" à 600 m à l'Ouest du terrain d'implantation. (Voir annexe du cas par cas - notice environnementale)
	En zone de montagne ?		V	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	(voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	La commune de Pernes-les-Fontaines n'est pas concernée.
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	(voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	La commune de Pernes-les-Fontaines est concernée par un plan d'exposition au bruit des aérodromes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	La terrain d'implantation n'est pas concerné.  (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Les parcelles constituant le site de projet ne sont pas concernées par les secteurs de probabilité de zones humides. La zone humide la plus proche du site d'implantation est située à 300 m ("Les Sorgues"). (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan		V	La commune n'est pas concernée par un PPRT. Un risque de transport de matières dangereuses existe sur la commune sur les routes départementales 49 et 31 mais ces voies sont éloignées du site du projet.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	Pas de PPRI approuvé sur la commune mais un risque inondation est recensé. Le site du projet se situe en zone orange et en zone sans aléa. Une infime partie du site se situe en zone rouge. (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	Il n'a pas été identifié de pollution des sols au niveau des zones d'implantation de la serre. Il s'agit de terrains agricoles.
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	La commune de Pernes-les-Fontaines n'est pas située dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	Aucun captage d'eau potable ni périmètre de protection de captage n'est localisé sur l'emprise du site, et son périmètre proche.
Dans un site inscrit ?		V	Aucun site inscrit recensé dans un rayon d'1 km autour du projet.  (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		Le site Natura 2000 le plus proche du projet se situe à 450 m à l'Ouest de ce dernier. Il s'agit de "La Sorgue et l'Auzon" (FR9301578), site classé au titre de la Directive Habitats.  (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).
D'un site classé ?		V	Aucun site classé recensé dans un rayon d'1km autour du projet.  (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

# Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	L'eau destinée à l'irrigation des cultures provient du réseau d'irrigation de l'exploitation, aucun droits supplémentaires ne sera nécessaire. Les conditions de culture sous serres permettent de gérer efficacement la ressource en eau et les besoins des plantes. La pratique agricole sous serre admet une gestion très fine de la consommation d'eau d'irrigation. L'utilisation de système tel que la micro aspersion ou le goutte à goutte contribuera également à économiser la ressource en eau.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Aucune modification.
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	(voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale). Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Des mesures d'accompagnement sont proposées afin d'atténuer les impacts potentiels du projet en phase travaux et exploitation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.  Il est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Les phases du chantier de construction des serres pourront être établies selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect des terres agricoles à forte valeur agronomique.  (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	Pas de consommation d'espaces supplémentaires. Le projet est un projet de développement agricole en zone agricole.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	La zone projet est située hors de tout périmètre de prescriptions réglementaires.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	La commune de Pernes-les-Fontaines est concernée par un risque inondation mais n'a pas de PPRI approuvé. Le site du projet se situe en zone orange et en zone sans aléa. Une infime partie du site se situe en zone rouge où aucune construction n'est projetée à cet endroit-là. En outre, les serres sont dotées de parois relevables permettant à l'eau de s'écouler en cas de crue. (voir Annexe du cas par cas : Notice Environnementale).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Le projet n'entraînera, aucun risque sanitaire ni en période de chantier, ni en période d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	Par ailleurs le bassin de rétention/infiltration n'a pas vocation à contenir de l'eau (aucune prolifération de moustiques possible). La partie photovoltaïque n'engendre ni nuisance ni onde, ni radiation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	Non, hormis les déplacements nécessaires à l'activité agricole.	
	Est-il source de bruit ?		V	Aucune nuisance sonore.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V		
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	Aucune odeur, ni nuisances olfactives.	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V		
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	Aucune vibration.	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	Aucune émission lumineuse	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V		
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	Pas de rejets polluants.	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages dimensionnés pour leur gestion.  - Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux	
	Si oui, dans quel milieu ?	V		recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau". Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'eau. A ce titre un dossier sera transmis à la DDT pour accord préalable.	

	Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	ions	Engendre-t-il des effluents ?		V	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.	
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			Les déchets verts issus de l'activité agricole seront valorisés (compost) et réutilisés sur l'exploitation et/ou évacués vers une filière de valorisation adéquate déjà mise en application par les exploitants agricoles.	
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Le terrain n'est pas situé à proximité ou dans le périmètre de protection des 500 m d'un monument historique.	
	Patrimoir de vie/Po	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	L'activité agricole sera beaucoup plus rationnelle et diminuera de manière importante la pénibilité du travail des exploitants et des salariés: à l'abri des aléas climatiques, plantes et hommes évolueront, pour les premières de manière beaucoup plus productive avec un gain notable au niveau de la qualité, et, pour les deuxièmes, avec un confort de travail indéniable.	
		cidences du projet i projets existants ou a			s au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec s ?	
;	□ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :					

nature transfrontière?	t identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de
☐ Oui   ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
	aux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des ent requises au titre d'autres législations applicables
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s	ant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement 'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement 'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  x (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  x (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  ur un mode cultural à l'abri
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l  Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné - Aucun impact d'un point de v	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l  Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné - Aucun impact d'un point de v	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l  Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné - Aucun impact d'un point de v	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l  Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné - Aucun impact d'un point de v	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l  Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné - Aucun impact d'un point de v	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l  Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné - Aucun impact d'un point de v	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité
retenues ou mises en œuvre l'environnement ou la santé étudiés) et permettant de s préciser et de détailler ces l  Les enjeux locaux importants - Les espaces libres seront uti - Les enjeux environnementau (de la conception à la mise en - Respect de la Biodiversité pa - Aucun impact sanitaire géné - Aucun impact d'un point de v	e pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur le humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement l'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  Ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : lisés, sans perte d'espace agricole.  Ix (ainsi que l'aspect paysager) seront pris à compte aux différents stades du projet culture) pour réduire les impacts potentiels.  In un mode cultural à l'abrilié par la construction et l'exploitation agricole de la serre ue de la sécurité

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet de la serre agricole est déjà affecté à l'exploitation agricole.

La justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentés dans la notice agricole annexée à cette demande.

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

# 8 Annexes

# 8.1 Annexes obligatoires

	Objet				
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	>			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

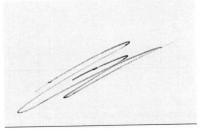
	Objet	
1	Notice Environnementale - Auto-évaluation	
2	Notice agricole	
3	Note de synthèse du projet	V
4		
5		

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗹

Nom TERME	
Prénom Fabien	
Qualité du signataire Exploitant agricole	



À PERNES-LES-FONTAINES

Fait le \_0 \_3 | 0 \_1 | 2 \_0 \_2 \_4

Signature du (des) demandeur(s)